



COMITE SYNDICAL

Séance du
14 MARS 2024



Vie
institutionnelle

Ordre du jour

Comité syndical du **14 MARS 2024**

Désignation du secrétaire de séance	5
Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2023	7
Modification du Programme d'actions 2024	15
Débat d'orientations budgétaires	19
Convention-cadre avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Ile-de-France	33
Liste des décisions du Bureau	43
Liste des décisions du Président	47
Questions diverses	53

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE



ADOPTION
DU PROCES-VERBAL
DU 12 DECEMBRE 2023



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à vingt heures trente s'est réuni, à la Maison du Parc à Orry-la-Ville, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 20 novembre 2023, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	86
Nombre de membres présents	36
Nombre de pouvoirs	21
Nombre de votants	57

PRESENTS :

Collège des Régions : Guy HARLE D'OPHOVE, Manoëlle MARTIN, François DESHAYES.

Collège des Départements : Martine BORGEO (en visioconférence), Corry NEAU.

Collège des Communes : Sophie BACQUET, Jean-Marie BONTEMPS, Joël BOUCHEZ, Pierre BOUFFLET, Véronique BRETENOUX, Thierry BROCHOT, Yves CHERON, Christine COOREVITS, Philippe COURCEL, Didier DAGONET, Philibert DE MOUSTIER, François DROUIN, Françoise DUBREUCQ, Agathe DUCHAUFFOUR, Dominique DUFUMIER, Philippe FROIDEVAL, Cécile GAUVILLE-HERBET, Jean-Paul GAY, Franck LAGNIAUX, Cécile MALET, Patrice MARCHAND, Cédric MORVAN, Jean-Pierre, NGUYEN PHUOC VONG, Stéphane PETERS, Leslie PICARD, Jérôme PINSSON, Corinne TANGE, Patrice URVOY, Evelyne VAN HAECKE, Christophe VAN ROEKEGHEM, Didier WROBLEWSKI.

Avaient donné pouvoir : Nathalie LEBAS à Guy HARLE D'OPHOVE, Stéphanie VON EUW à Manoëlle MARTIN, Jean-François RENARD à François DESHAYES, Anne LEFEBVRE à Jérôme PINSSON, Dimitri ROLAND à Pierre BOUFFLET, Benoît THIBAUT à Agathe DUCHAUFFOUR, Célia DELAHAYE à Véronique BRETENOUX, Abderhamane GUERZOU à Christophe VAN ROEKEGHEM, Jacques RENAUD à Didier WROBLEWSKI, Frédéric SERVELLE à Leslie PICARD, Hervé LECOEUR à Patrice MARCHAND, Daniel DRAY à Corinne TANGE, Michel MANSOUX à Didier WROBLEWSKI, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Daniel FROMENT à Patrice URVOY, Alexis MENDOZA-RUIZ à Yves CHERON, Céline CAUDRON à Christophe VAN ROEKEGHEM, Sylvie LECLAIR à Philippe FROIDEVAL, Gérard KOTUSIK à Jérôme PINSSON, Juliette DE LOMBARDON à Patrice MARCHAND, Patrick BARRETT à Véronique BRETENOUX.

Assistaient également : Pierre BOUILLON, Gilles SINET, Nathaniel LECHENE, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France, Claire GOUDOUR, Chargée de mission « Urbanisme » au PNR, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission « Patrimoine naturel » au PNR, Emmanuelle PILLAERT, Chargé de communication au PNR.

Monsieur MARCHAND propose de démarrer la séance par la présentation des zones d'accélération des énergies renouvelables et la stratégie du PNR telle que discutée lors du dernier Bureau. Il passe la parole à Claire GOUDOUR, Chargée de mission urbanisme au PNR.

Claire GOUDOUR présente la loi relative à l'accélération des énergies renouvelables, pour ce qui concerne les zones d'accélération, les différentes énergies renouvelables, le processus d'élaboration et de validation des zones d'accélération des ENR et la stratégie du Parc naturel régional.

Sylvie CAPRON explique qu'une petite équipe s'est constituée pour accompagner les communes à la définition de ces zones d'accélération, qu'elle est composée de Claire GOUDOUR, Pascale OLIVAS (Chargée de mission Environnement), Mikaël MARTIN (Chargé de mission filière bois), Pascal LAMBERT (Géomaticien) et d'une stagiaire en cours de recrutement qui devrait arriver au 1^{er} février.

Monsieur DESHAYES, Conseiller régional des Hauts-de-France, demande si la définition de ces zones d'accélération est obligatoire.

Claire GOUDOUR répond que non mais que, dans ce cas, la commune ne pourra pas non plus édicter de zones d'exclusion.

Monsieur DUFUMIER, Délégué de FOSSES, attire l'attention sur le fait qu'un certain nombre de dispositions sont encore très floues et que se prépare une loi de simplification des décisions en matière d'urbanisme, qui pourrait bien impacter les énergies renouvelables dans les zones d'accélération.

Monsieur BOUFFLET, Délégué de THIERS-SUR-THEVE, affirme qu'il faut être vigilant vis-à-vis de l'énergie bois car les forêts sont déjà très mobilisées et il ne faudrait pas prélever davantage que ce que peut produire la ressource.

Monsieur DE MOUSTIER, Délégué de BORAN-SUR-OISE, demande si l'hydraulique fait partie des énergies renouvelables que l'on peut proposer. Il pense notamment aux barrages construits sur l'Oise.

Sylvie CAPRON répond que l'énergie hydraulique ne fait pas partie des énergies renouvelables proposées par la plateforme du Ministère. Claire GOUDOUR affirme que le problème de cette énergie est que les investissements sont très coûteux.

Monsieur MARCHAND clôt le débat en remerciant Claire GOUDOUR pour la clarté de sa présentation et invite les communes à solliciter l'accompagnement de l'équipe du PNR.

Il ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 4 JUILLET 2023

Le procès-verbal du Comité syndical du 4 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

3 – PROGRAMME D'ACTIONS 2024

Monsieur MARCHAND rapporte que le programme d'actions 2024 est composé de 28 opérations qui couvrent différentes mesures de la Charte.

Il explique que le financement de ces opérations ne répond plus à une clé de répartition identique pour toutes les actions, comme lors de la dernière Charte mais dépend de la disponibilité des crédits en fonctionnement et en investissement des partenaires.

Il signale que le Conseil départemental du Val d'Oise a augmenté sa subvention au Parc naturel régional, qui passe de 30 000 € à 60 000 €. Il précise qu'il s'agit d'une subvention supplémentaire, puisque la contribution du Département du Val d'Oise est prise intégralement par la Région Ile-de-France.

Monsieur MARCHAND présente les fiches du programme d'actions 2024 :

- Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels
- Programme de conservation de la flore menacée – 8^e tranche
- Restauration écologique de milieux naturels
- Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) – 2^e tranche
- Fonds d'intervention « Apiculture et Frelon asiatique »
- Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique – 2024
- Renouvellement des lignes de covoiturage
- Prêt de vélos triporteurs à assistance électrique aux communes et entreprises
- Fonds d'intervention « Etudes d'aménagement »
- Etudes pour des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales – 4^e programme
- Accompagnement de copropriétés à la rénovation énergétique
- Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal
- Elaboration du Règlement Local de Publicité – Pont-Sainte-Maxence
- Elaboration d'un cahier de recommandations architecturales – Roberval
- Programme de réhabilitation du patrimoine rural
- Création de panneaux d'interprétation du patrimoine
- Fonds d'intervention pour des expertises environnementales
- Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière
- Accompagnement des Producteurs Oise – Pays de France
- Sensibilisation des consommateurs aux circuits-courts et à l'alimentation locale
- Développement des circuits-courts agricoles et changement de pratiques
- Démarche d'écologie industrielle territoriale : soutien à des actions
- Sentier de découverte du Mont Pagnotte
- Programme de communication
- Actions de sensibilisation « Grand public » et campagnes écocitoyennes
- 20 ans du PNR – 2024
- Programmes pédagogiques à destination des scolaires
- Renouvellement des panneaux « Communes du Parc naturel régional »
- Equipement du Parc - 2024

Concernant l'assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels, Sylvie CAPRON indique qu'un Conservatoire d'Espaces naturels d'Ile-de-France vient d'être créé et qu'il va être possible d'étendre le partenariat que le PNR a avec le Conservatoire des Hauts-de-France dans le Val d'Oise via ce nouveau Conservatoire.

Concernant le fonds « Frelon asiatique », Jean-Luc HERCENT explique qu'il doit permettre d'accompagner les apiculteurs dans la lutte contre le Frelon asiatique à travers différentes actions : information/sensibilisation, acquisition de protections passives pour les apiculteurs du territoire, destruction de nids, actions de suivi de la présence du Frelon asiatique et évaluation des actions menées. Il ajoute qu'il s'agit aussi de capitaliser les données et de faire bénéficier les apiculteurs de l'Oise des actions mises en œuvre par les apiculteurs d'Ile-de-France qui sont très structurés (réfèrent frelon asiatique, matériel adéquat, labellisation des entreprises qui détruisent les nids, ...).

Concernant le programme 2024 relatif à la forêt de Chantilly, Jean-Luc HERCENT précise que, pour une partie de l'action, il s'agit de compléter et de cartographier les données floristiques et que l'autre partie du travail consiste à reprendre les perspectives des séries de végétation en tenant compte d'une augmentation de la température de +4° C.

Monsieur BOUFFLET demande si ces données seront prises en compte dans les modes d'exploitation. Jean-Luc HERCENT répond que l'objectif est que ces données soient prises en compte dans le plan d'aménagement de la forêt de Chantilly ainsi que dans la gestion courante.

Monsieur BOUILLON, Responsable de l'Unité Territoriale ONF Oise-Ouest-Trois-Forêts, indique que, dans le cadre de l'Aménagement forestier, l'ONF dresse l'inventaire des connaissances en matière de biodiversité et que les enjeux forts sont pris en compte dans la stratégie d'aménagement.

Concernant les études pour des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales, Monsieur PETERS, Délégué de FRESNOY-LE-LUAT, signale que l'Agence de l'eau ne finance pas les travaux de désimperméabilisation dans les zones N des PLU.

Concernant l'accompagnement des copropriétés à la rénovation énergétique, Monsieur MARCHAND souligne que le Département finance aussi les travaux de rénovation énergétique des copropriétés.

Sylvie CAPRON répond qu'il finance les travaux, pas la phase ingénierie en amont. Elle ajoute que, suite au Bureau et à l'intervention de Monsieur BONTEMPS, il est proposé que l'accompagnement ne soit pas réservé au Service public de l'efficacité énergétique des Hauts-de-France mais puisse être conduit par une autre structure.

Concernant les cahiers de recommandations architecturales, Monsieur MARCHAND estime qu'ils sont très bien faits mais que, dans sa commune, ils sont peu efficaces car mal diffusés. Claire GOUDOUR juge ces cahiers très utiles et opérationnels. Elle signale qu'elle, l'ABF et les instructeurs des autorisations d'urbanisme s'en servent beaucoup pour conseiller et discuter avec les porteurs de projets. Elle ajoute que ces cahiers sont bien souvent annexés aux PLU.

Concernant le fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière, Monsieur MARCHAND informe que le Bureau a apporté des modifications au règlement du fonds, qu'il a ajouté que la consultation du Comité de pilotage doit être réalisée en amont du dépôt du permis de construire et que l'habitation ne doit pas être dissociée des bâtiments agricoles.

Concernant le sentier de découverte du Mont Pagnotte, Monsieur DROUIN, Délégué de PONT-SAINT-MAXENCE, demande comment sera traitée la plateforme belvédère au sommet.

Monsieur BOUILLON répond qu'elle a été démontée car elle était très abîmée et dangereuse et qu'elle ne sera pas remplacée, le point de vue ayant disparu avec la croissance des arbres. Il précise qu'un point de vue côté Vallée de l'Oise a été préféré et sera mis en valeur (table d'orientation) ainsi qu'un circuit d'interprétation en forêt.

Monsieur FROIDEVAL, Délégué de BEAUREPAIRE, attire l'attention de l'assemblée sur le risque incendie qui menace à présent les forêts de l'Oise.

Concernant la fête des 20 ans du PNR, Monsieur MARCHAND pose la question du budget, notamment par rapport à celui de 2014. Sylvie CAPRON répond que c'est le même montant.

Emmanuelle PILLAERT annonce que cette fête aura lieu les 14 et 15 septembre dans le parc de la mairie de LA CHAPELLE-EN-SERVAL.

Les questions et observations étant épuisées, Monsieur MARCHAND soumet le programme d'actions 2024 au vote.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **Valide le programme d'actions 2024 ;**
- **Sollicite les partenaires financiers, à savoir la Région Haut-de-France, la Région Ile-de-France, le Département de l'Oise, le Département du Val d'Oise, l'Etat, l'Agence de l'eau pour le financement de ces actions ;**
- **Sollicite la Région Hauts-de-France pour une subvention au titre de l'investissement pour l'équipement ;**
- **Autorise le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des subventions ;**
- **Autorise le Président à engager ces actions dès l'accord des subventions.**

4 – REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Monsieur MARCHAND rappelle, qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, le PNR comme toutes les autres collectivités passeront à la nouvelle nomenclature comptable M57.

Il ajoute que, dans ce cadre, les collectivités sont dans l'obligation d'adopter un règlement budgétaire et financier qui a pour objectif de décrire les processus financiers et les règles de gestion propres au Syndicat mixte.

Il demande si le Trésorier et la commission ont validé ce règlement. Sylvie CAPRON répond que oui.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- **Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, pour le budget principal et le budget opérationnel ;**
- **Adopte le règlement budgétaire et financier présenté.**

5 – FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS - PLAN COMPTABLE M57

Monsieur MARCHAND rappelle qu'à compter du 1^{er} Janvier 2024 dans le cadre de la M57, il convient de fixer les durées d'amortissement des immobilisations et l'application de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations.

Il note qu'il est proposé pour les biens d'une valeur inférieure à 1 000 €, que l'amortissement soit effectué en une année en cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Il demande si des membres ont des questions ou des remarques sur les durées d'amortissement proposées ou sur le rapport.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- **Adopte le principe de l'amortissement au prorata temporis ;**
- **Fixe les durées d'amortissement par nature de biens comme proposé dans le rapport ;**
- **Fixe à 1 000 € le seuil des biens de faible valeur en-dessous duquel l'amortissement sera effectué en une année au cours de l'exercice suivant leur acquisition ;**
- **Précise que dès leur amortissement intégral, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition, ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur ;**
- **Autorise le comptable à procéder aux écritures d'ordre budgétaire afin de régulariser les sur-amortissements des années antérieures.**

6 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur MARCHAND rapporte que la décision modificative proposée vise à augmenter les crédits du chapitre 011 (charges à caractère général) de la section de fonctionnement du budget principal qui risquent d'être insuffisants pour faire face aux factures de fin d'année ou devant être rattachées.

Il ajoute en effet qu'un certain nombre de comptes vont dépasser les prévisions du budget primitif. Il explique qu'il est proposé de transférer du compte 022 Dépenses imprévues un montant de 15 000 € au bénéfice du chapitre 011.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve cette décision modificative n°1.

7 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il clôt la séance à 22H00 en invitant les membres du Comité syndical au verre de l'amitié.

Yves CHERON

Patrice MARCHAND

Secrétaire de séance

Président

MODIFICATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2024



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE**

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : MODIFICATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2024

Le Comité syndical a voté un programme d'actions 2024 lors de sa séance du 12 décembre dernier. Pour rappel, le montant de ce programme d'actions s'élève à 1 562 950 €.

Le Conseil régional d'Ile-de-France a revu à la baisse sa subvention aux actions des 4 PNR et ce dès 2024.

Pour le Parc naturel régional Oise – Pays de France, cela se traduit par une baisse de la subvention de la Région Ile-de-France de 25 000 € en crédits de fonctionnement et de 28 000 € en crédits d'investissement.

Il faut donc revoir le programme d'actions et diminuer à la baisse les opérations que finance la Région Ile-de-France. Pour rappel, toutes les opérations du programme d'actions 2024 ne font pas l'objet d'une subvention de la Région Ile-de-France, notamment pour les opérations de fonctionnement.

Il est proposé de modifier les opérations suivantes :

Opération	Ancien montant	Nouveau montant	Subvention CRIF initiale	Subvention CRIF revue
Crédits fonctionnement				
Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique – 2024 ➤ Une phase de l'opération sera basculée en 2025.	50 000 €	44 000 €	10 000 €	4 000 €
Programme de communication ➤ Il reste des crédits sur des enveloppes précédentes, qui devraient suffire pour le plan de travail de 2024	33 365 €	23 365 €	13 365 €	3 365 €
20 ans du PNR – Fête du Parc ➤ La partie communication sera basculée sur le programme de communication et les animations sur la fiche « Sensibilisation du Grand public » qui sera moins dense le reste de cette année.	57 906 €	48 906 €	12 000 €	3 000 €

Crédits investissement				
Fonds d'intervention "Apiculture et Frelon asiatique » ➤ <i>C'est une opération nouvelle qui nécessite du temps de préparation. 15 000 € devraient suffire.</i>	20 000 €	15 000 €	20 000 €	15 000 €
Fonds d'intervention "Etudes d'aménagement" ➤ <i>Cette baisse semble possible, compte tenu des demandes et des enveloppes précédentes encore en cours</i>	110 000 €	100 000 €	90 000 €	80 000 €
Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal ➤ <i>L'enveloppe avait été sensiblement augmentée pour pouvoir financer un peu de maîtrise d'œuvre pour des projets de communes rurales. La baisse est faible et devrait suffire..</i>	190 000 €	183 263 €	135 000 €	128 263 €
Renouvellement des panneaux "commune du Parc naturel régional" ➤ <i>Compte tenu des coûts des matériaux qui s'envolent, cette tranche que l'on pensait être la dernière ne sera pas suffisante. Il est donc proposée de prévoir une dernière tranche plus importante en 2025</i>	6 706 €	0 €	0 €	0 €

Je vous propose de valider ces modifications du programme d'actions 2024.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

On rappellera en préambule que les recettes sont très largement cadrées par la Charte ou les statuts du syndicat mixte : le montant des cotisations des Régions et du Département de l'Oise pour les frais de fonctionnement figurent dans la Charte, tandis que les cotisations des communes sont inscrites dans les statuts. L'équipe est elle aussi fixée par la Charte.

Par ailleurs, les programmes d'actions, votés annuellement, déterminent les opérations inscrites au budget. Pour rappel, le programme d'actions 2024 a été voté lors du Comité syndical en date du 12 décembre 2023.

La section de fonctionnement du budget primitif sera en hausse pour tenir compte de l'inflation d'un certain nombre de postes de dépense et de l'achèvement des recrutements liés à l'extension du périmètre.

Par ailleurs, le PNR poursuivra les programmes liés à NATURA 2000, LEADER ainsi que celui concernant la forêt de Chantilly, financé par le FEADER. Pour toutes ces opérations, le PNR perçoit des aides financières supplémentaires de l'Europe et de la Région Hauts-de-France.

En ce qui concerne les actions, les budgets primitifs reprendront les actions inscrites dans les budgets précédents qui n'ont pas été réalisées ou finalisées l'an dernier et inscriront, en dépenses et recettes, les opérations du programme 2024.

Enfin, pour tenir compte de la nouvelle nomenclature M57, le budget principal et le budget opérationnel, en ce qui concernent les sections d'investissement, comprendront des autorisations de programme qui correspondront aux opérations du Syndicat mixte votées (opérations dans le cadre des programmes d'actions ou hors programme d'actions) et inscrites en section d'investissement du budget principal ou du budget opérationnel.

De même, la section de fonctionnement du budget opérationnel comprendra des autorisations d'engagement qui correspondront aux opérations du Syndicat mixte votées (opérations dans le cadre des programmes d'actions ou hors programme d'actions) et inscrites en section de fonctionnement du budget opérationnel.

LE BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes :

Les participations et subventions attendues pour l'année 2024 sont les suivantes :

- État : 130 000 €
- Région Hauts de France : 435 000 €
- Région Ile-de-France : 352 000 €
- Département de l'Oise : 226 230 €

- Communes : 421 930 €
- Au titre de Natura 2 000 : 27 256 €
- Union Européenne (LEADER) : 77 141 €
- Union Européenne et Région (programme forêt de Chantilly) : 30 320 €

Soit un montant total de 1 699 877 €.

Les recettes des Régions et du Département de l'Oise sont les montants inscrits dans les annexes de la Charte renouvelée.

Pour rappel, la Région Ile-de-France prend à sa charge les cotisations de ses Départements, en l'occurrence celle du Département du Val d'Oise en ce qui concerne le PNR Oise-Pays de France. Le Département du Val d'Oise attribue, chaque année, une subvention pour une opération ou des opérations en fonctionnement. Cette année le Département a octroyé une subvention de 45 000 € pour deux opérations (au lieu des 30 000 € attribués les années précédentes).

Concernant la cotisation des communes, les statuts du syndicat mixte indique que la cotisation à la charge des communes membres s'élève à 2,66 € par habitant, indexée sur l'inflation. L'inflation moyenne en 2023 a été de 3,7 %, la cotisation des communes sera donc portée de 2,84 € en 2023 à 2,95 € par habitant. Pour les communes partiellement comprises dans le périmètre du Parc, le montant de la cotisation par habitant est calculé, pour moitié, au prorata du nombre d'habitants inclus dans le périmètre du Parc et, pour moitié, au prorata de la superficie communale incluse dans le périmètre du Parc. Pour la commune de Creil, la cotisation est plafonnée à 5 580 €, valeur 2020, indexée sur l'inflation. Elle passe donc de 5 969€ en 2023 à 6 190 € en 2024.

En outre, nous devrions recevoir en 2024 :

- Le versement de la subvention Natura 2000 (prise en charge d'une partie de frais salariaux) pour les années 2022 et 2023 : 27 256 €.
- Le versement de la subvention LEADER correspondant aux 80% des dépenses de fonctionnement liées à l'animation du programme LEADER (années 2022,2023) et à l'évaluation du programme LEADER 2014/2022 soit : 77 141 €.
- 30 320 € de la Région Hauts-de-France et de l'Union Européenne (FEADER) pour le financement 2023 du salaire de la chargée de mission forêt de Chantilly.

Enfin, comme les années précédentes, le Parc reportera un excédent de fonctionnement lui permettant notamment d'avoir le fonds de roulement suffisant pour faire face aux avances importantes qu'il est contraint de faire avant de percevoir les subventions.

Dépenses :

➤ Charges à caractère général :

Il est proposé d'inscrire au chapitre 011 : 315 000 € pour tenir compte de l'inflation des dépenses courantes et de l'accroissement de l'équipe.

➤ Dépenses de personnel

Il est proposé de budgéter :

- Les 20 postes inscrits dans la Charte :
 - ✓ Directrice,
 - ✓ 14 chargés de mission, dont le recrutement cette année d'un chargé de mission développement local/développement économique,
 - ✓ 5 postes au service administratif,

L'équipe, telle que prévue dans la Charte, sera alors au complet.

A ces 20 postes, s'ajoutent :

- le poste d'animateur LEADER et celui de gestionnaire LEADER à mi-temps financés à 80% par l'Europe ;
- le poste de chargé de mission forêt de Chantilly (pour 1 an), financé à 80% par la Région et l'Europe.

En outre, le budget 2024 prévoiera le financement pour l'accueil de 4 stagiaires, 1000 heures de vacation et le service civique en poste jusqu'en avril.

Au total, les dépenses de personnel se monteraient à 1 420 000 €.

En outre, il est proposé de renouveler le poste du chargé de mission filière bois, pour deux ans, sur le budget opérationnel, en le finançant avec l'enveloppe du COTTRI (enveloppe déjà perçue) non mobilisée et réservée dans le budget opérationnel.

Cf. tableau récapitulatif des postes et du personnel en annexe.

➤ **Autres dépenses :**

Il est proposé de prévoir sur les comptes suivants :

- **Autres charges de gestion courantes : 30 000 €**

Elles correspondent :

- ✓ à des dépenses de licences et de logiciels
- ✓ aux indemnités du Président, charges sociales incluses

L'ensemble des dépenses s'élèveraient ainsi à environ 1 765 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Les crédits de paiement qui seront inscrits en dépenses correspondent aux restes à réaliser de l'exercice 2023. Ces crédits concernent les opérations non terminées de 2020, 2021 et 2022.

Programme 2020	
Mise à jour des totems d'informations touristiques	Dépenses et recettes
Travaux à la Maison du Parc - programme 2020	Recettes
Programme 2021	
Travaux à la Maison du Parc – programme 2021	Dépenses et recettes
Equipements – programme 2021	Recettes
Programme 2022	
Jalonnement de la V4	Recettes
Travaux à la Maison du Parc – programme 2022	Dépenses et recettes
Equipements – programme 2022	Recettes
Panneaux « Commune du Parc naturel régional » – programme 2022	Dépenses et recettes
Programme FEADER forêt de Chantilly	Dépenses et recettes

Programme 2023	
Travaux à la Maison du Parc – programme 2023	Dépenses et recettes
Equipements – programme 2023	Dépenses et recettes
Panneaux « Commune du Parc naturel régional » – programme 2023	Dépenses et recettes

A ces dépenses, seront ajoutés les crédits de paiement 2024 des Autorisations de Programme correspondant aux opérations du programme d'actions 2024, à savoir :

Equipements - programme 2024

Recettes :

Nous inscrirons :

- Les recettes d'investissement au titre du FCTVA
- Les subventions des partenaires qui seront versées au fur et à mesure de l'état d'avancement des opérations des programmes d'actions 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.

LE BUDGET OPERATIONNEL

Le budget opérationnel correspond aux actions menées par le PNR pour la mise en œuvre de sa Charte (hors dépenses inscrites en section d'investissement au budget principal).

Les opérations individualisées dans les programmes d'actions seront inscrites en Autorisation de Programme (investissement) ou Autorisation d'Engagement (fonctionnement).

Le vote du budget s'accompagnera d'un tableau des Autorisations de Programme et Autorisations d'Engagement avec les crédits de paiement. Le budget primitif du budget opérationnel inscrira les crédits de paiement 2024 de ces AP et AE.

Ainsi, il inscrira :

- Des crédits de paiement des opérations antérieures de 2020, 2021, 2022 et 2023, non terminées ainsi que les recettes ;
- Des crédits de paiement des opérations du programme d'actions 2024 ainsi que les recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Opérations 2020/2021/2022/2023 reportées

Programme 2020	
Fonds en faveur de la préservation de la faune - 2020	Recettes
Programme 2021	
Restauration écologique de milieux naturels - 2021	Recettes
Etudes de capacité foncière	Recettes
Fonds études d'aménagement - 2021	Dépenses et recettes
Etudes paysagères et gestion écologique des cimetières - 2ème tranche	Recettes
Etudes de gestion alternative des eaux pluviales - 2ème programme	Recettes
Fonds Gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2021	Dépenses et recettes
Cahier de recommandations architecturales - Pontpoint	Recettes
Recherches historiques	Recettes

Fonds Expertises environnementales - 2021	Recettes
Développement des circuits courts et l'alimentation locale - 2021	Recettes
Développement de la marque valeur Parc, nouveaux audits	Recettes
Programme de communication - 2021	Recettes
Programmes pédagogiques à destination des écoles – 2021/2022	Recettes
Programme de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes 2021	Recettes
Etude T0 pour l'évaluation – Questions évaluatives 5 à 12	Recettes
Programme 2022	
Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 2022	Dépenses et recettes
Programme de conservation de la flore menacée - 6ème tranche	Recettes
Restauration écologique de milieux naturels - 2022	Dépenses et recettes
Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale - 1ère phase	Dépenses
Forêt de Chantilly : Comprendre les blocages de la régénération	Dépenses et recettes
Etudes urbaines	Dépenses et recettes
Fonds "études d'aménagement" - 2022	Dépenses et recettes
Etudes de gestion alternative des eaux pluviales - 3ème programme	Recettes
Fonds Rénovation énergétique bâtiments publics avec matériaux biosourcés	Dépenses et recettes
Fonds Gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2022	Dépenses et recettes
Elaboration de cahiers de recommandations architecturales - 2022	Dépenses et recettes
Expertises environnementales- 2022	Dépenses et recettes
Mise en œuvre du projet alimentaire territorial - 3ème tranche	Recettes
Programme de communication - 2022	Dépenses et recettes
Programmes pédagogiques à destination des scolaires – 2022/2023	Recettes
Actions de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes - 2022	Dépenses et recettes
Elaboration du T0 - questions 1 à 3	Dépenses et recettes
Programme 2023	
Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 2022	Dépenses et recettes
Programme de conservation de la flore menacée - 7ème tranche	Dépenses et recettes
Fonds en faveur de la préservation de la faune - 2023	Dépenses et recettes
Restauration écologique de milieux naturels - 2023	Dépenses et recettes
Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique - 2023	Dépenses et recettes
Expérimentation et promotion de lignes de co-voiturage	Dépenses et recettes
Edition de plaquettes de micromobilité	Dépenses et recettes
Fonds "études d'aménagement" - 2023	Dépenses et recettes
Etude de mise en valeur et gestion du site de la Canardière - Chantilly	Dépenses et recettes
Gestion écologique et paysagère des cimetières – 3ème tranche	Dépenses et recettes
Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2023	Dépenses et recettes
Valorisation des recherches historiques	Dépenses et recettes
Edition d'un livret de découverte "Sports"	Dépenses et recettes
Fonds Expertises environnementales - 2023	Dépenses et recettes
Edition d'une plaquette sur les bâtiments agricoles	Dépenses et recettes
Accompagnement des producteurs Oise - Pays de France - 2023	Dépenses et recettes
Sensibilisation aux circuits-courts et à l'alimentation durable - 2023	Recettes
Développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective	Dépenses et recettes
Equiperment des prestataires marqués Parc	Recettes
Nouvelles éditions touristiques	Dépenses et recettes
Passage à la version 3 de Geotrek	Dépenses et recettes
Programme de communication - 2023	Dépenses et recettes
Actions de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes - 2023	Dépenses et recettes
Programmes pédagogiques à destination des scolaires 2023/2024	Dépenses et recettes
Réalisation du T0 Paysage	Dépenses et recettes

A ces opérations s'ajoutent :

- le COTTRI dont on a perçu les recettes (270 000 €) et dont il reste 133 762 € de dépenses à effectuer. Les dépenses inscrites se répartiront de la façon suivante :
 - ✓ Le solde du financement à 50% du poste de la chargée de mission dédié au projet de recyclerie de l'Aire cantilienne, soit 8 500 €
 - ✓ 90 000 € seront mobilisés pour le salaire pendant 2 ans du chargé de mission filière bois
 - ✓ Le solde sera affecté en section d'investissement à l'accompagnement de copropriétés à la rénovation énergétique, telle que déjà engagé et voté dans le cadre du programme d'actions 2024.
- Les actions liées au programme LEADER :
 - ✓ La mission d'accompagnement à l'élaboration du dossier de candidature LEADER 2023/2027, en recette ;
 - ✓ L'étude sur les lieux multi-services dans le cadre d'un projet de coopération LEADER avec le Pays du Cambrésis, en recette.
- les actions liées à NATURA 2000 (part prestations de service), financées par l'Etat et l'Europe.
- Le programme Forêt de Chantilly, financé par le FEADER :
 - ✓ Une prestation de service informatique pour la mise place des outils numériques de gestion de la forêt ;
 - ✓ Le reversement des aides du programme à l'ONF, l'Institut de France et l'INRAe, les 3 autres partenaires du programme. Le PNR percevra de la Région et de l'Europe l'intégralité des recettes du programme et reversera aux maîtres d'ouvrage leur part de subventions, en fonction des dépenses qu'ils auront réalisées.

Opérations du programme 2024 :

Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 2024
Programme de conservation de la flore menacée - 8ème tranche
Restauration écologique de milieux naturels - 2024
Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) – 2ème tranche
Fonds d'intervention "Apiculture et Frelon asiatique"
Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique - 2024
Renouvellement des lignes de covoiturage
Acquisition et prêt de triporteurs à assistance électrique – partie fonctionnement
Fonds d'intervention "études d'aménagement" - 2024
Etudes pour des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales – 4ème programme
Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2024
Elaboration du Règlement Local de Publicité - Pont Ste Maxence
Elaboration d'un cahier de recommandations architecturales – Roberval
Fonds d'intervention pour des expertises environnementales - 2024
Accompagnement des producteurs agricoles en circuit-court - 2024
Sensibilisation des consommateurs aux circuits-courts et à l'alimentation locale - 2024
Développement des circuits-courts agricoles et changement de pratiques - 2024
Démarche d'écologie industrielle territoriale : soutien à des actions
Programme de communication - 2024
Actions de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes - 2024
20 ans du PNR
Programmes pédagogiques à destination des scolaires – 2024/2025

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Opérations 2020/2021/2022/2023 reportées

Programme 2020	
Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2020	Recettes
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2020	Dépenses et recettes
Jalonnement d'un itinéraire de randonnée vélo V5	Recettes
Programme 2021	
Signalétique d'informations locales - 2021	Dépenses et recettes
Programme de réhabilitation du patrimoine - 2021	Dépenses et recettes
Circuit d'interprétation du patrimoine de Chantilly - 2ème tranche	Dépenses et recettes
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2021	Dépenses et recettes
Programme 2022	
Fonds Amélioration énergétique bâtiments publics avec matériaux biosourcés	Dépenses et recettes
Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2022	Dépenses et recettes
Circuits d'interprétation du patrimoine (Senlis, Luzarches)	Dépenses et recettes
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2022	Dépenses et recettes
Programme 2023	
Verger conservatoire de Chaalis	Dépenses et recettes
Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2023	Dépenses et recettes
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2023	Dépenses et recettes

A ces opérations s'ajoutent :

- L'enveloppe du COTTRI mobilisée en section d'investissement pour l'accompagnement de copropriétés à la rénovation énergétique, telle que déjà engagée et votée dans le cadre du programme d'actions 2024.

Opérations du programme 2024 :

Acquisition et prêt de triporteurs à assistance électrique – partie investissement
Accompagnement de copropriétés à la rénovation énergétique
Programme de réhabilitation du patrimoine rural – 2024
Création de panneaux d'interprétation du patrimoine
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2024
Sentier de découverte du Mont Pagnotte

Je vous propose d'en débattre.

L'EQUIPE ET RAPPEL DES PRINCIPES DE REMUNERATION DU PERSONNEL

I – L'équipe

La Charte renouvelée a inscrit une équipe de 20 personnes, financée par les cotisations des membres :

- Un poste de direction
- 14 chargés de mission
- 5 agents administratifs

Au 1^{er} janvier 2024, l'équipe comprend :

- Une directrice
- 14 chargés de mission mais dont un poste relève d'une mission spécifique, non nécessairement pérenne (chargé de mission filière bois – CDD de 2 ans)
- 6 personnels administratifs dont 2 à mi-temps

De plus, l'équipe compte 3 postes financés par des programmes européens :

- Un animateur LEADER
- Une gestionnaire LEADER à mi-temps
- Un chargé de mission forêt de Chantilly (CDD 1 an)

On notera que le Chargé de mobilités durables a terminé son CDD en décembre 2023 et n'a pas été remplacé comme cela avait été envisagé. Ses actions sont reprises par la Chargée de mission Environnement.

2 – La politique salariale

Une politique de rémunération a été élaborée et validée lors du Bureau du 5 juillet 2004.

Les cadres :

Au niveau des cadres, l'équipe technique comprend des contractuels et des fonctionnaires, compte tenu des profils très spécialisés des personnes et des spécificités des PNR. Par ailleurs, certains anciens contractuels ont passé les concours et les ont réussis. D'autres, remplissant les conditions, ont bénéficié de la dernière loi sur la résorption de la précarité dans la fonction publique et ont été titularisés, après sélection professionnelle.

Une grille de rémunération a été validée par le Bureau. Elle est basée sur 3 principes :

- l'égalité de rémunération pour une même tâche, responsabilité et expérience
- et donc l'égalité de traitement entre les fonctionnaires et les contractuels. En effet, contrairement à une association qui peut être dissoute très rapidement ou une entreprise privée, le syndicat mixte, collectivité locale, est une structure stable, ce qui, de fait, garantit l'emploi
Par ailleurs, des contractuels passent les concours et deviennent fonctionnaires. (Dans ce cas, la personne titularisée garde son salaire de contractuel, comme rémunération de base).
- la progression de la rémunération dans le temps

Cette grille de rémunération ci-dessous est donc une base unique de rémunération pour les fonctionnaires et les contractuels. Pour les contractuels, il s'agit du salaire net mensuel. Pour les

fonctionnaires, cette rémunération est composée du traitement indiciaire brut complété d'un régime indemnitaire permettant d'atteindre le montant net indiqué dans la grille.

Le salaire des architectes est majoré de 20% (décision du Bureau du 3 janvier 2006) pour tenir compte du marché de l'emploi des architectes.

Cependant, en raison du marché de l'emploi, le montant du salaire de la Chargée de mission Urbanisme, embauchée en août 2022 et celui du Paysagiste nouvellement recruté dérogent à la grille.

Les augmentations de salaire sont de deux types :

- les augmentations liées à l'accroissement du coût de la vie, elles sont calquées sur l'augmentation de la valeur du point de la fonction publique
- les augmentations liées à l'ancienneté (cf. grille) : les délais pour atteindre le niveau de salaire supérieur sont similaires aux délais d'avancement des fonctionnaires (durée minimale, sauf exception : sanction, insatisfaction...).

AGE	EXPERIENCE	CLASSE	SALAIRE NET MENSUEL (valeur juillet 2023)	AVANCEMENT
25 ans	0 ans	classe 1	1 965 €	2 ans
27 ans	2 ans	classe 2	2 049 €	2 ans 6 mois
29ans 6 mois	4 ans 6 mois	classe 3	2 133 €	2 ans 6 mois
32 ans	7 ans	classe 4	2 217 €	2 ans 6 mois
34 ans 6 mois	9 ans 6 mois	classe 5	2 306 €	3 ans
37 ans 6 mois	12 ans 6 mois	classe 6	2 390 €	3 ans
40 ans 6 mois	15 ans 6 mois	classe 7	2 475 €	3 ans
43 ans 6 mois	18 ans 6 mois	classe 8	2 559 €	3 ans
46ans 6 mois	21 ans 6 mois	classe 9	2 648 €	3 ans
49 ans 6 mois	24 ans 6 mois	classe 10	2 732 €	3 ans
52 ans 6 mois	27 ans 6 mois	classe 11	2 817 €	3 ans
55 ans 6 mois	30 ans 6 mois	classe 12	2 900 €	3 ans
58 ans 6 mois	33 ans 6 mois	classe 13	2 989 €	3 ans
61 ans 6 mois	36 ans 6 mois	classe 14	3 073 €	

Le personnel administratif :

Le personnel administratif est fonctionnaire (sauf cas de remplacement).

Les rémunérations sont indexées sur la grille de la fonction publique. Il a été institué un régime indemnitaire équivalent à un 13^{ème} mois, réparti sur 12 mois.

Cas particulier de la responsable administrative et financière : Adjointe administrative principale, initialement dans l'équipe du Parc depuis 2004, elle a été promue au poste de responsable administrative et financière (avec une révision des tâches). Pour tenir compte de ses nouvelles responsabilités, son régime indemnitaire a été augmenté.

POSTES ET PERSONNEL

POSTES ET PERSONNEL au 18 janvier 2023	Catégorie	Statut	Temps de travail
Directrice	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur hors classe	100%
Chargé de mission Patrimoine naturel	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principal	100%
Chargé de mission Patrimoine naturel, eau, carrières	Cadre A	Contractuel - CCD 3 ans - poste pérenne	100%
Chargée de mission Environnement	Cadre A	Contractuelle - CCD 3 ans - poste pérenne	100%
Chargée de mission Urbanisme	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur hors classe	100%
Chargé de mission SIG/évaluation	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principal	100%
Chargée de mission Education à l'environnement et au patrimoine	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principale	80%
Architecte	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principal	100%
Chargée de mission Paysage	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principale	100%
Chargé de mission Paysage	Cadre A	Contractuel - CDD 3 ans - Poste pérenne	100%
Chargée de mission Tourisme	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principale	100%
Chargé de mission Patrimoine historique et culturel	Cadre A	Fonctionnaire - Attaché de conservation du patrimoine	100%
Chargée de mission Agriculture	Cadre A	Contractuelle - CCD 3 ans - poste pérenne	100%
Chargée de Communication	Cadre A	Contractuelle - CCD 3 ans - poste pérenne	90%
Responsable administrative et financière	Cadre C	Fonctionnaire - Adjointe administrative principale 1ère cl	100%
Assistante	Cadre C	Fonctionnaire - Adjointe administrative	100%
Assistante	Cadre C	Fonctionnaire - Adjointe administrative principale 2ème cl	80%
Assistante accueil	Cadre C	Fonctionnaire - Adjointe administrative	50%
Assistante accueil/Gestionnaire LEADER	Cadre C	Contractuelle Contrat de projet 2 ans	50% + 50%
Assistant	Cadre C	Fonctionnaire Adjoint administratif	100%
Chargé de mission filière bois	Cadre A	Contractuel - Contrat de projet 2 ans	100%
Animateur LEADER	Cadre A	Contractuel - CDD 3 ans	100%
POSTE A RENOUVELER EN 2024	Catégorie	Statut	Temps de travail
Chargé de mission filière bois	Cadre A	Contrat de projet 2 ans	100%
POSTE A RECRUTER EN 2024	Catégorie	Statut	Temps de travail
Chargé de mission "développement économique/développement local"	Cadre A	Poste pérenne	100%

Nombre de vacataires : 07 - Nombre d'heures de vacation en 2024 : 1000
I service civique jusqu'en avril 2024
Durée du travail : I 607 heures par an

CONVENTION-CADRE
AVEC LE CONSERVATOIRE
D'ESPACES NATURELS
D'ILE-DE-FRANCE

A stylized, light gray cloud graphic is positioned on the right side of the dark gray banner, partially overlapping the text area.

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE**

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : CONVENTION-CADRE ENTRE LE PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE ET LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'ÎLE-DE-FRANCE

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Île-de-France est une association qui a intégré le réseau des Conservatoires d'espaces naturels (CEN) de France en 2021 suite à une évolution de ses statuts.

Dans le cadre de ses missions statutaires, le Conservatoire d'espaces naturels développe des missions d'expertises pour la connaissance, la gestion, la préservation et la valorisation des espaces naturels. A ce titre, le Conservatoire est identifié comme un partenaire important dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur du patrimoine naturel. Ainsi, il met à disposition des services de l'État, des collectivités volontaires et des privés ses compétences scientifiques, techniques et pédagogiques pour garantir une préservation durable du patrimoine naturel.

Plus particulièrement, le Conservatoire a pour objectifs de :

- Contribuer à identifier les sites naturels remarquables, sur la base des connaissances en matière de flore, de faune et d'habitats naturels, nécessitant une protection et une gestion conservatoire en région.
- Protéger les sites d'intérêt patrimonial, par voie amiable, contractuelle et partenariale avec les propriétaires, les ayants droit et les usagers, par acquisition ou location de ces terrains, ou encore en passant des conventions de gestion avec les propriétaires.
- Mettre en œuvre une gestion adaptée des habitats naturels et des populations d'espèces dans un souci de préservation à long terme du patrimoine naturel. La mise en œuvre de cette gestion s'appuie sur une phase de diagnostic et d'élaboration de préconisations de gestion et sur une phase de concertation avec les usagers afin d'impliquer l'ensemble des acteurs dans cette gestion.
- Valoriser le patrimoine naturel présent sur les sites en les aménageant pour l'accueil du public.
- Impliquer le public dans la préservation des espaces naturels en développant des activités de découverte de la nature (sorties nature, chantiers nature, plaquettes, brochures...).
- Accompagner les collectivités territoriales et l'Etat dans la mise en œuvre des politiques publiques de préservation de l'environnement.

Le Parc naturel régional Oise-Pays de France propose de signer une convention de partenariat (cf annexe) avec le CEN Île de France. Le projet est similaire à la convention signée avec le CEN Hauts-de-France.

Ce partenariat s'inscrit dans l'orientation I « Préserver et favoriser la biodiversité » de la Charte qui identifie les Conservatoires d'Espaces Naturels comme des partenaires du Parc.

Il vous est proposé de valider cette convention-cadre et de m'autoriser à la signer.

CONVENTION CADRE

Entre

LE PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE, dont le siège administratif est situé au Château de la Borne Blanche – 48 rue d’Hérivaux 60 560 ORRY-la-VILLE, représenté par son Président, Monsieur Patrice MARCHAND,

Désigné ci-après par l’appellation « le PNR Oise-Pays de France »,

Et

Le Conservatoire d’espaces naturels d’Île-de-France, dont le siège est situé 26 rue de la Cloche, 77300 Fontainebleau, déclaré à la Préfecture de Seine-et-Marne depuis le 27 mai 1988, association référencée sous le n° RNA W774004422, association reconnue « Conservatoire d’espaces naturels » au titre de l’article L.414-11 du code de l’environnement, représenté par son président, Monsieur Olivier TOSTAIN, dûment habilité à signer la présente par une décision du Conseil d’Administration du 18 octobre 2023,

Désigné ci-après par l’appellation « le Conservatoire »,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Il s’agit de la première convention cadre passée entre le PNR Oise-Pays de France et le Conservatoire. Cette convention-cadre sera ensuite déclinée en Convention Pluriannuelle d’Objectifs (CPO), d’une durée de trois ans, actualisée chaque année par avenant.

Actions respectives de chaque partenaire :

➤ Les actions du PNR Oise-Pays de France

Le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France a été créé par le décret du Premier Ministre le 13 janvier 2004 et renouvelé par un décret du 18 janvier 2021. Il est constitué d’un territoire à l’équilibre fragile et au patrimoine naturel et culturel riche regroupant 45 communes dans le département de l’Oise (60) et 25 communes dans celui du Val d’Oise (95), pour une superficie d’environ 70 000 ha.

Conformément à la loi n°93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et son décret d'application du premier septembre 1994, le Parc a pour missions :

- De protéger ce patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- De contribuer à l'aménagement du territoire ;
- De contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie ;
- D'assurer l'accueil, l'éducation, la sensibilisation et l'information du public ;
- De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Le Parc est géré par un syndicat mixte. Ce dernier met en œuvre la charte du Parc qui fixe les orientations de protection, de gestion, de mise en valeur et de développement du territoire classé et détermine notamment les engagements des collectivités pour parvenir aux objectifs fixés.

Les objectifs de la charte révisée du Parc naturel régional Oise-Pays de France sont de :

- préserver et favoriser la biodiversité ;
- préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels ;
- garantir un aménagement du territoire maîtrisé ;
- mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logement ;
- faire du paysage un bien commun ;
- accompagner le développement des activités rurales ;
- préserver et gérer durablement les ressources naturelles ;
- faire du Parc naturel régional Oise Pays de France un territoire de « mieux-être » ;
- promouvoir une économie écologiquement et socialement responsable ;
- développer l'économie touristique ;
- sensibiliser et éduquer pour impliquer tous les publics dans le projet de territoire ;
- changer nos comportements.

➤ Les actions du Conservatoire d'espaces naturels d'Ile-de-France

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Ile-de-France est en cours de réalisation de son Plan Stratégique décennal en déclinaison de la maxime principale des conservatoires « Connaître, protéger, gérer, valoriser, accompagner » avec pour objectif d'obtenir l'agrément de l'État et du Conseil régional d'Ile-de-France courant 2024.

Le Conservatoire est un acteur de la préservation et de la gestion des espaces naturels en Région Ile-de-France. Il contribue à sa manière à la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques de préservation du patrimoine naturel mais privilégie la préservation des espaces naturels par voie contractuelle avec les propriétaires et ayants droits. Il se veut également gestionnaire de ces espaces naturels, plutôt qu'assistant à la gestion.

Sur le territoire du PNR Oise-Pays de France, il souhaite notamment :

- Contribuer à l'étude du patrimoine naturel, sur la base des connaissances en matière de flore, de faune et d'habitats naturels nécessitant une protection et une gestion conservatoire ;
- Protéger en Ile-de-France les sites d'intérêt patrimonial, par voie amiable et partenariale avec les propriétaires, les ayants droits et les usagers, par acquisition ou location de ces terrains, ou encore en passant des conventions de gestion avec les propriétaires.
- Mettre en œuvre une gestion adaptée des habitats naturels et des populations d'espèces dans un souci de préservation à long terme du patrimoine naturel. La mise en œuvre de cette gestion s'appuie sur une phase de diagnostic et d'élaboration de préconisations de gestion et sur une phase de concertation avec les usagers afin d'impliquer l'ensemble des acteurs dans cette gestion.
- Valoriser le patrimoine naturel présent sur les sites en les aménageant pour l'accueil du public.
- Impliquer le public dans la préservation des espaces naturels en développant des activités de découverte de la nature (sorties nature, chantiers nature, plaquettes, brochures).
- Accompagner les collectivités territoriales et l'État dans la mise en œuvre des politiques publiques de préservation du patrimoine naturel.

Article 1 : Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de définir les objectifs et les modalités de partenariat entre les signataires dans un esprit de complémentarité de moyens et de compétences pour le bénéfice du patrimoine naturel présent sur le territoire du PNR Oise-Pays de France.

Les domaines d'application de la convention se répartissent entre le partenariat général décrit par l'article 3 et la mise en œuvre de programmes d'actions abordée dans l'article 4.

Cette convention constitue le cadre général à partir duquel pourront être mises en place des actions spécifiques faisant l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Article 2 : Territoire et domaines d'application

Le territoire d'application de la convention est principalement le territoire du PNR Oise-Pays de France en Ile-de-France, et pourra le cas échéant, notamment pour assurer la cohérence écologique et scientifique de certaines études et réflexions, être étendu aux communes hors Parc associées à certaines actions.

Dans le cadre des programmes d'actions du PNR Oise-Pays de France et du Conservatoire, le Conservatoire travaillera en synergie avec le Conservatoire d'espaces naturels des Haut-de-France afin de favoriser l'harmonisation des pratiques de part et d'autre des limites administratives.

Article 3 : Le partenariat général

3-1. Information réciproque

Le PNR Oise-Pays de France et le Conservatoire s'engagent à s'informer réciproquement de leurs activités et projets respectifs en matière de patrimoine naturel.

3-2. Echange de données

La PNR Oise-Pays de France et le Conservatoire s'engagent à mutualiser les informations dont ils disposent concernant les milieux naturels, la flore et la faune, ainsi que toute autre information nécessaire à la préservation des espaces naturels.

En ce qui concerne la flore et la faune, il est convenu que la mutualisation des données floristiques et faunistiques se fasse de préférence par le biais de la base de données de l'Agence Régionale de la Biodiversité, Géonot IDF.

Le PNR Oise-Pays de France et le Conservatoire s'engagent à faciliter l'accès réciproque à leur centre de ressources (bibliothèques, photothèque, ...). Une convention technique complémentaire pourra préciser les modalités de prêt et d'utilisation (mention des auteurs, etc.).

3-3. Sensibilisation et information du public

Chaque partie s'engage à relayer dans ses publications l'information concernant les opérations en faveur de la préservation du patrimoine naturel menées par l'autre partie.

Le PNR Oise-Pays de France et le Conservatoire se tiennent informés des documents de sensibilisation que chacun élabore, traitant des problématiques de préservation du patrimoine naturel. Le PNR Oise-Pays de France et le Conservatoire pourront réaliser des documents en commun.

3-4. Participation aux commissions et comités

Dans la limite de la disponibilité de son équipe, le Conservatoire participera aux travaux des commissions thématiques du Parc.

Le Conservatoire sera invité au comité syndical du PNR Oise-Pays de France.

Le PNR Oise-Pays de France sera invité aux réunions du Comité technique du Conservatoire et à son Assemblée générale.

Article 4 : Programmes d'actions

La PNR Oise-Pays de France et le Conservatoire pourront développer des actions ou des programmes d'actions sur des domaines communs, tels que inventaires du patrimoine naturel, gestion et contractualisation de sites, réseaux écologiques, programmes d'actions en faveur de la faune, actions de sensibilisation et de formation.

Afin de ne pas multiplier les interlocuteurs, le Conservatoire et le PNR Oise-Pays de France s'engagent à développer, dans ces domaines, une démarche commune pour :

- Les opérations du Conservatoire qui concernent le territoire du PNR Oise-Pays de France,
- Les actions du PNR Oise-Pays de France qui intéressent le Conservatoire.

Ce programme sera arrêté d'un commun accord par le PNR Oise-Pays de France et le Conservatoire, lors d'une réunion annuelle et modifié en fonction des opportunités.

Ces actions menées par le PNR Oise-Pays de France et le Conservatoire pourront prendre la forme de :

- Etudes conjointes où les deux partenaires joindront leurs efforts et rechercheront, si nécessaires, des financements spécifiques extérieurs ;
- Etudes ou missions confiées par le PNR Oise-Pays de France au Conservatoire, dans le cadre des programmes d'actions du PNR Oise-Pays de France ;
- Conventionnement multipartite d'espaces naturels.

En dehors de ces actions programmées et connues, le PNR Oise-Pays de France et le Conservatoire s'engagent à s'informer, à tout moment, des contacts ou des opportunités d'action que l'une ou l'autre structure pourrait avoir sur le territoire afin d'envisager l'opportunité d'une intervention commune.

Article 5 : Suivi de la convention

Le PNR Oise-Pays de France et le Conservatoire se réuniront au minimum une fois par an afin d'évaluer la mise en œuvre de la convention et programmer les actions à mener en partenariat. Cette réunion donnera lieu à l'établissement d'un compte rendu annuel succinct d'application de la convention.

Article 6 : Publicité et communication

Les partenaires s'engagent à mettre en valeur leur collaboration, notamment par la mention de leur logo concernant toutes les actions de diffusion relatives à la présente convention (publications, multimédias, manifestations) et aux actions qui en découlent.

Le PNR Oise-Pays de France et le Conservatoire communiquent, auprès d'un large public, sur les actions entreprises dans le cadre de ce partenariat, notamment au travers de leur politique de communication respective (site internet, lettres d'information, médias régionaux...).

Article 7 : Durée de la convention et prorogation

La présente convention est conclue pour une durée de dix ans à compter de la date de signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Article 8 : Modification

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

Article 9 : Résiliation

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, au moins 3 mois avant la date d'échéance de la convention.

Fait à Fontainebleau, le 21 décembre 2023 ;

Pour le Parc naturel régional
Oise-Pays de France
Le Président,

Pour le Conservatoire
d'espaces naturels d'Ile-de-France,
Le Président,

Monsieur Patrice Marchand

Monsieur Olivier Tostain

LISTE DES DECISIONS DU BUREAU



LISTE DES DECISIONS DU BUREAU 2023



PRESENTATION AU COMITE SYNDICAL DU 14 MARS 2024

Séance du 3 Mars 2023

- Observations sur le projet de méthaniseur équin à Gouvieux.

Séance du 24 Avril 2023

- Avis sur le PLU arrêté de LAMORLAYE.
- Avis sur le PLU arrêté de CHAUMONTEL.
- Mobilisation du fonds "Expertises environnementales" pour une étude relative à l'approvisionnement en eau du marais Dozet via la station d'épuration de Gouvieux.
- Mobilisation du fonds "Etudes d'aménagement" pour une étude de principes d'aménagement multi-sites à Pontpoint.
- Mobilisation du "Fonds pour une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal" pour une étude d'aménagement de la cour du groupe scolaire Jacques Prévert à MOURS et pour la fourniture de vivaces autour de l'église à LA CHAPELLE EN SERVAL.
- Mobilisation du Fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et/ou liés à l'activité forestière pour la délocalisation d'un corps de ferme à BOREST.
- Avenant n°2 à la convention de partenariat 2019/2022 pour la campagne 2023/2024 de l'opération régionale "Plantons le décor".

Séance du 4 Juillet 2023

- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour la plantation d'un verger communal et d'une haie champêtre à PONTARME, pour l'engazonnement des allées du cimetière par hydromulching à FOSSES et pour le renouvellement de la convention pluriannuelle d'animation du programme « Arbres fruitiers ».
- Mobilisation du fonds "Etudes d'aménagement" pour l'élaboration d'un cahier de recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales de la zone d'activités de MORU-PONTPOINT.
- Mobilisation du fonds "Expertises environnementales" pour une étude qualitative des miels de la marque "Producteurs Oise - Pays de France".
- Mobilisation du "Fonds en faveur de la faune sauvage" pour l'acquisition d'un piège photographique.
- Participation au groupement de commandes de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France pour l'édition d'un livre documentaire à destination des enfants (8-12 ans).
- Convention avec "Espaces naturels régionaux" pour la mise à disposition du réseau collaboratif des acteurs et des projets territoriaux "RECOLTE".

Séance du 5 Octobre 2023

- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour la plantation d'arbres fruitiers à SENLIS, pour la végétalisation du parking rue d'Aval eau à ASNIERES-SUR-OISE, pour la plantation d'arbres à LA CHAPELLE EN SERVAL, pour la plantation d'arbres au parking de la place de l'église à SURVILLIERS, pour l'engazonnement des allées du cimetière de VILLERS-SAINT-FRAMBOURG-OGNON, pour la végétalisation de la traversée du village de BELLOY-EN-FRANCE, pour le complément d'expertise phytosanitaire, les plans de géomètre et l'étude de fleurissement des parcelles communales de NOINTEL.
- Mobilisation du fonds "Etudes d'aménagement" pour un diagnostic paysager et un plan de gestion du patrimoine arboré de NOINTEL.
- Mobilisation du fonds "Etudes d'aménagement" pour une prestation de géomètre dans le cadre de l'études de principes d'aménagement multi-sites de PONTPOINT.
- Mobilisation du fonds "Expertises environnementales" pour des analyses de pollution complémentaires sur le site de la Rue du Pont Saint-Paterne de PONTPOINT.
- Charte d'engagement au réseau national des territoires bio des Hauts-de-France.
- Convention portant sur la création d'un groupement de commandes pour une étude à BETHEMONT-LA-FORET.

Séance du 22 Novembre 2023

- Stratégie pour les zones d'accélération des énergies renouvelables.
- Avis sur le SDRIF-E de la Région ILE-DE-FRANCE.
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour la plantation d'arbres fruitiers au hameau de MONTABY et le fleurissement de MORTEFONTAINE.
- Mobilisation du fonds "Expertises environnementales" pour l'étude de faisabilité et assistance à la mise en œuvre de l'interopérabilité entre les bases de données de l'INRAE, l'ONF et le PNR Oise - Pays de France.
- Mobilisation du fonds "Etudes d'aménagement" pour la réalisation d'esquisses architecturales pour la création d'une cantine et de salles de classe à THIERS-SUR-THEVE.
- Réattribution du fonds pour la réhabilitation du patrimoine rural.
- Renouvellement de la convention PNR / CEN Hauts-de-France / ROBERVAL.
- Contribution à l'Autorité Environnementale sur la procédure d'examen au cas par cas relative au projet Trans'Oise entre Senlis et Chantilly.

Séance du 12 Décembre 2023

- Avis sur le PLU de BARBERY.
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour la plantation d'arbres fruitiers palissés à SAINT-MARTIN-DU-TERTRE et l'arrachage d'une haie de lauriers à MORTEFONTAINE.
- Modification du règlement du fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière pour l'aménagement des abords du haras de PONTARME.
- Mobilisation du fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière pour
- Mobilisation du fonds "Expertises environnementales" pour une expertise écologique complémentaire sur le foncier de 7 entreprises des zones d'activités économiques de la CCSSO.
- Mobilisation du fonds "Expertises environnementales" pour la mise en place de l'observatoire de la biodiversité et mise à jour du logiciel GEONATURE et ses modules.
- Mobilisation du fonds "Etudes d'aménagement" pour une expertise complémentaire en vue d'un projet de reprise par la collectivité du Domaine des Trois Châteaux à COYE-LA-FORET.
- Demande de financement pour l'animation 2024 des DOCOB des sites NATURA 2000 "Massif des 3 Forêts et Bois du Roi" et "Coteaux de l'Oise autour de Creil".

LISTE DES DECISIONS DU PRESIDENT



LISTE DES DECISIONS DU PRESIDENT



PRESENTATION AU COMITE SYNDICAL DU 14 MARS 2024

CONVENTIONS

- Convention avec ENRX relative à l'utilisation de la plateforme RECOLTE.
- Convention d'étude avec TOPORAMA PAYSAGISTE et FABIEN BELLAGAMBA relative à la caractérisation de l'identité des unités paysagères T0.
- Convention avec la MAIRIE DE FRESNOY-LE-LUAT relative au Cahier de recommandations architecturales.
- Convention avec la MAIRIE DE SAINT-VAAST-DE-LONGMONT relative au Cahier de recommandations architecturales.
- Convention avec AMS STRAM GRAM pour la réalisation des cahiers de recommandations architecturales de Fresnoy-le-Luat et Saint-Vaast-de-Longmont.
- Convention avec la MAIRIE DE PONTPOINT relative à l'étude de principes d'aménagement multi-sites.
- Convention avec la MAIRIE DE MOURS relative à une mission de maîtrise d'œuvre des travaux de végétalisation du groupe scolaire Jacques Prévert.
- Convention avec la MAIRIE DE LA CHAPELLE EN SERVAL relative à la plantation de vivaces Place de l'église.
- Convention avec la MAIRIE DE BORAN-SUR-OISE relative à la valorisation du cimetière.
- Convention avec la MAIRIE DE MORTEFONTAINE relative à la valorisation du cimetière.
- Convention avec la MAIRIE DE PONTARME relative à la valorisation du cimetière.
- Convention avec la MAIRIE DE NOINTEL relative à la valorisation du cimetière.
- Convention avec A CIEL OUVERT relative à la valorisation des cimetières de Mortefontaine, Pontarmé et Nointel.
- Convention avec TROISIEME PAYSAGE relative à la valorisation du cimetière de Boran-sur-Oise.
- Convention avec le CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL relative au programme de conservation de la flore menacée 2023.
- Convention contributive de subvention avec la DREAL HAUTS-DE-FRANCE relative au Programme paysages, eau et biodiversité.
- Convention avec CHOREME & MORISSEAU relative à l'étude de principes d'aménagements du site des jardins partagés du quartier Saint-Pierre.
- Convention avec CARICAIE relative à la mission de réalisation de l'étude d'approvisionnement en eau du marais Dozet via la station d'épuration de Gouvieux.
- Convention avec la MAIRIE DE PONTARME relative au déploiement de l'opération d'expérimentation d'une ligne de covoiturage.
- Convention avec la MAIRIE D'ORRY-LA-VILLE relative au déploiement de l'opération d'expérimentation d'une ligne de covoiturage.
- Convention avec la MAIRIE DE LAMORLAYE relative au déploiement de l'opération d'expérimentation d'une ligne de covoiturage.
- Convention avec la MAIRIE DE LA CHAPELLE EN SERVAL relative au déploiement de l'opération d'expérimentation d'une ligne de covoiturage.
- Convention avec la MAIRIE DE GOUVIEUX relative au déploiement de l'opération d'expérimentation d'une ligne de covoiturage.
- Convention avec la MAIRIE DE COYE-LA-FORET relative au déploiement de l'opération d'expérimentation d'une ligne de covoiturage.

- Convention avec la MAIRIE DE CHANTILLY relative au déploiement de l'opération d'expérimentation d'une ligne de covoiturage.
- Convention avec la MAIRIE D'AVILLY-SAINT-LEONARD relative au déploiement de l'opération d'expérimentation d'une ligne de covoiturage.
- Convention avec la MAIRIE DE SENLIS relative au déploiement de l'opération d'expérimentation d'une ligne de covoiturage.
- Convention avec le SICGPOV relative au déploiement de l'opération d'expérimentation d'une ligne de covoiturage.
- Convention avec la MAIRIE DE NOISY-SUR-OISE relative à la réhabilitation de la fontaine-source.
- Convention avec la MAIRIE DE MORTEFONTAINE relative à la réhabilitation de l'ouvrage campanaire de la mairie.
- Convention avec la MAIRIE DE MONTLOGNON relative à la réhabilitation du lavoir de la Rue du moulin.
- Convention avec la MAIRIE DE LUZARCHES relative à la réhabilitation de l'abreuvoir du Vieux chemin de Paris.
- Convention avec la MAIRIE D'AVILLY-SAINT-LEONARD relative à la réhabilitation de la glacière.
- Convention avec la MAIRIE DE PONTPOINT relative à la réhabilitation du lavoir Saint-Gervais
- Convention avec l'APTF relative à la réhabilitation de deux poteaux forestiers.
- Convention-cadre avec le SE60.
- Convention avec la MAIRIE DE FOSSES relative l'engazonnement du cimetière par hydromulching.
- Convention avec la MAIRIE DE PONTARME relative à la plantation d'un verger, haie, arbustes.
- Convention avec SYLVAIN DROCOURT relative à l'animation du Programme Arbres fruitiers.
- Convention avec la MAIRIE DE PONTPOINT relative au Circuit découverte des lavoirs.
- Convention avec la CCPOH relative à la réalisation d'un diagnostic urbain et d'un cahier de recommandations pour la zone de Moru-Pontpoint.
- Convention avec la MAIRIE DE PONTPOINT relative aux plans de géomètre nécessaires à l'étude de principes d'aménagement multi-sites.
- Convention avec la MAIRIE DE SENLIS relative à la plantation d'arbres fruitiers.
- Convention avec le SIARE relative au groupement de commandes de Béthemont-la-Forêt.
- Convention avec la MAIRIE DE NOINTEL relative au complément d'expertise phytosanitaire et à un plan de géomètre.
- Convention avec la MAIRIE DE NOINTEL relative au fleurissement de deux parcelles communales.
- Convention avec la MAIRIE DE VILLERS-SAINT-FRAMBOURG-OGNON relative à l'engazonnement des allées du cimetière.
- Convention avec la MAIRIE DE SURVILLIERS relative à la plantation de 7 arbres sur le parking de la place de l'église.
- Convention avec la MAIRIE DE LA CHAPELLE EN SERVAL relative à la plantation de 35 arbres.
- Convention avec la MAIRIE DE BELLOY-EN-FRANCE relative à la végétalisation de la traversée du village.
- Convention avec la MAIRIE D'ASNIERES-SUR-OISE relative à la végétalisation du parking rue d'Aval eau.
- Convention avec la MAIRIE DE NOINTEL relative au diagnostic paysager et au plan de gestion arboré.
- Convention avec A CIEL OUVERT relative au diagnostic paysager et au plan de gestion arboré de Nointel.
- Convention avec le CD2E relative à la proposition méthodologique et financière pour l'accompagnement collectif et le déploiement de projets biosourcés sur le territoire.
- Convention avec la FEDERATION DES PNR relative aux marchés de prestations en quasie-régie.

- Convention avec l'ARS relative à la mise à disposition de données cartographiques.
- Convention avec la MAIRIE DE MORTEFONTAINE relative à la plantation d'arbres fruitiers.
- Convention avec le SIARE relative à la mise à disposition de parcelles communales de Béthemont-la-Forêt pour la réalisation d'études.
- Conventions avec le SYNDIC I-MOBILIA relative à la prise en charge partielle de la partie ingénierie du Service public de l'Efficacité énergétique PA2021 des copropriétés LES BOURGOGNES et D'ORGEMONT.
- Convention avec la MAIRIE DE MORTEFONTAINE relative à la fourniture et aux travaux de fleurissement.
- Convention avec le CPIE 60 relative l'animation du programme pédagogique 2023-2024.
- Convention avec la LPO ILE-DE-FRANCE relative l'animation du programme pédagogique 2023-2024.
- Convention avec DECOUVERTE NATURE PATRIMOINE relative l'animation du programme pédagogique 2023-2024.
- Convention avec la MAIRIE DE LUZARCHES relative aux panneaux d'interprétation.
- Convention avec LES ECURIES DE PONTARME relative à l'attribution d'une aide financière pour l'intégration de bâtiments agricoles.
- Convention avec la MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DU-TERTRE relative à la plantation d'arbres fruitiers.
- Convention avec NORMA CAPITAL SCPI VENDOME relative à la réhabilitation du portail de l'Hôtel de Juncquières.
- Convention avec le SYNDIC RIGAUT relative à la prise en charge partielle de la partie ingénierie du Service public de l'Efficacité énergétique PA2021 de la copropriété LA VENERIE.
- Convention avec la MAIRIE DE ROBERVAL et le CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE relative à la gestion écologique de la commune.
- Convention avec la MAIRIE DE MORTEFONTAINE relative à l'arrachage d'une haie de lauriers à Montaby.
- Convention avec la MAIRIE DE MONTLOGNON relative à la pose des panneaux SIL.
- Convention avec la MAIRIE DE MONTEPILLOY relative à la pose des panneaux SIL.
- Convention avec la MAIRIE DE MAREIL-EN-FRANCE relative à la pose des panneaux SIL.
- Convention avec la MAIRIE DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN relative à la pose des panneaux SIL.
- Convention avec ECOSPHERE relative à l'assistance pour l'animation Natura 2000.

AVENANTS

- Avenant n°1 à la convention d'expertise de 151 tilleuls avec la MAIRIE DE NOINTEL.
 - Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 avec le CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE.
 - Avenant n°2 à la convention « Plantons le décor » avec ENRX.
 - Avenant n°2 à la convention de réhabilitation de la serre avec la MAIRIE DE LA CHAPELLE EN SERVAL.
 - Avenant n°1 à la convention relative au système d'information territorial avec les PNR du GATINAIS, du VEXIN FRANÇAIS et de la HAUTE-VALLEE DE CHEVREUSE.
 - Avenant n°1 à la convention de réhabilitation du patrimoine rural avec l'APTF.
 - Avenant n°1 au contrat de recherche CII190 avec l'INRAE GRAND EST NANCY.
 - Avenant n°1 à la convention relative à la plantation des abords de l'église avec la MAIRIE DE MORTEFONTAINE.
 - Avenant n°1 à la convention du Programme Arbres fruitiers avec le COLLEGE GUILLAUME CALE.
 - Avenant n°1 à la SVE avec la CCAC, SENLIS, SAINT-MAXIMIN, PONT-SAINT-MAXENCE et la C3PF.
-
- Avenants n°2 et 3 à la convention relative à l'attribution d'une aide financière pour l'intégration de bâtiments agricoles avec GUILLAUME DUCHESNE
 - Avenant à la mission d'étude biodiversité au sein de la CCSSO avec AUDDICE.
 - Avenant n°1 à la convention de réhabilitation de la mare de Boasne avec la MAIRIE DE MONTEPILLOY.

MARCHES PUBLICS

- Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire « Renouvellement et maintenance du parc informatique » attribué à ARANET.
- MAPA « Réalisation de travaux de mise en peinture de locaux à la Maison du Parc » attribué à SARL CLAIRE DANIELE.

ACCORDS DE COOPERATION

- Convention de partenariat avec l'INSTITUT DE FRANCE, l'INRAE et l'ONF COMPIEGNE relative au programme du FEADER.
- Convention de partenariat avec le DOMAINE DE CHAALIS relative à la Fête du Terroir.
- Validation du portage du GAL pour le programme LEADER 2023/2027, désignation des membres du PNR, du Président et du Vice-Président au Comité de programmation, approbation de la convention de mise en œuvre du programme LEADER.
- Signature du Master-Plan régional forêt / bois des Hauts-de-France.

QUESTIONS DIVERSES

